

CONFÉRENCE

Français du Monde - ADFE

La Retraite des Français des Etats-Unis



24 mai 2011

www.adfe.org/newyork

Au sommaire

- Conséquences de la récente réforme des retraites françaises
- Cumul des retraites française et américaine
Accord de totalisation France-USA
- Fiscalité de la retraite
- Couverture maladie des retraités
- Rôle de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Retraites du Régime Général

CE QUI NE CHANGE PAS

- Si vous êtes né avant le 1 juillet 1951;
- Calcul sur les 25 meilleures années (né en ou après 1948, sinon 20 à 23 meilleures); taux de 50% plafonné à 1 473 € par mois en 2011;
- Pension de réversion : 50% (condition de ressources : moins de 18 720 € par an, pas de condition d'âge);
- Minimum vieillesse (résidence en France) de 8 907,34 € par an si ressources inférieures à ce montant.

Retraites du Régime Général

CE QUI CHANGE

- Age de départ légal : 62 ans à partir de l'année de naissance 1956 (avec décote si pas assez de trimestres) et 67 ans sans décote.
- Nombre de trimestres demandés : 163 en 2011 et 164 en 2012 (41 ans).
- Majoration de 4 trimestres pour enfant né après 1 janvier 2010 pour la mère ; majoration de 4 trimestres pour enfant adopté ou élevé peut être attribuée au père ou partagée. Il faut avoir au moins 8 trimestres de cotisation.

Retraites de la Fonction Publique

CE QUI NE CHANGE PAS

- Si vous êtes né avant le 1 juillet 1951 ;
- Calcul sur les 6 derniers mois ; taux de 75% ;
- Possibilité de départ anticipé des catégories actives ;
- Pension de réversion : 50% sans condition de ressources, ni d'âge;
- Bonifications s'ajoutent aux trimestres cotisés.

Retraites de la Fonction Publique

CE QUI CHANGE

- Retraite à 62 ans à partir de 2018 (4 mois supplémentaires par an à partir du 1 juillet 1951), annulation de la décote à 67 ans.
- Le taux de cotisation passe de 7,85% à 10,55% (0.27% par an pendant 10 ans).
- Plus de départ anticipé des parents de 3 enfants ou plus si les conditions ne sont pas réunies au 1/1/2012 (15 ans de service et 3 enfants ou plus).
- Durée de cotisation de 163 trimestres en 2011 et 164 en 2012.
- Minimum contributif de 85% du Smic devient sous condition de ressource.



Retraite : Comparaison

AUX ETATS-UNIS

- **Social Security**
 - 10 ans minimum
 - 62, 66 ou 70 ans
- **401k, 403b**
 - Plan personnel
 - Plan par l'employeur, qui participe parfois au plan
- **IRA**
 - Retraite par capitalisation

EN FRANCE

- **Régime général**
 - 1 trimestre minimum
 - Maximum 50% du salaire, plafonné à 1,473 € par mois en 2011
 - Cotisations aux USA augmentent le taux de la retraite en France
- **Fonction publique**
 - 2 ans minimum, sinon calcul au prorata selon le régime général.
 - Bonifications pour séjour à l'étranger, mais ne comptent pas pour une surcote
- **Retraites complémentaires**
- **Demander un relevé de carrière dès 55 ans : www.lassuranceretraite.fr**

Retraite : Rachat de Trimestres

AUX ETATS-UNIS

- Il n'est pas possible de racheter des trimestres ou autres crédits auprès de la Social Security américaine

EN FRANCE

- Plus de 20 ans et moins de 67 ans, rachat jusqu'à 12 trimestres à la CNAV
 - Années d'études supérieures
 - Années incomplètes validées par moins de 4 trimestres
- Jusqu'à 80 trimestres pour les années travaillées à l'étranger (attention prix du rachat multiplié par 4 depuis 2011)
- Si la réforme fait que vous avez racheté trop de trimestres, remboursement possible jusqu'à 2014, demande à faire avant le départ en retraite.

Retraite : rôle de la CFE

- Les cotisations enregistrées à la CFE au titre de votre assurance volontaire vieillesse sont reversées à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Elles seront prises en compte dans le calcul de votre retraite servie par le régime général.
- La cotisation maladie CFE s'ajoute aux cotisations que vos caisses de retraite prélèvent déjà obligatoirement (assurance maladie, éventuellement CSG et CRDS...)
- L'adhésion au régime vieillesse de la CFE implique l'exercice d'une activité salariée.

Nouvelles règles CFE

Application du décret n° 2010-1776 du 31/12/2010 relatif à l'assurance volontaire vieillesse, invalidité et au rachat de cotisations est paru au Journal officiel du 1er janvier 2011. A compter du 1er janvier 2011 :

- modification du taux de la cotisation vieillesse,
- allongement du délai pour adhérer (de 2 à 10 ans),
- justification d'affiliation préalable de 5 ans à un régime français d'assurance maladie obligatoire (en remplacement de la condition de nationalité française).

Retraite : Cumul

- Cumul possible avec Social Security pour la retraite du régime général.
- Possible jusqu'au 1/1/2002 pour la fonction publique, ensuite déduction de la part de Social Security accumulée.
- Réduction de la Social Security si moins de 30 ans de cotisation aux USA (WEP). Ne déclarer que les années de cotisation obligatoire dans l'autre régime (années en France).
Voir le site www.ssa.gov/pubs/10045.html

Retraite : Totalisation

RÉGIME GÉNÉRAL ET MOINS DE 10 ANS AUX USA

- Retraite par totalisation- proratisation : au moins 6 trimestres aux USA et 1 trimestre en France représentant au moins 10 ans en tout. Chaque retraite est calculée sur le total puis payée au prorata.
- Demande à faire au Bureau de la Social Security le plus proche si on vit aux USA (form SSA-2490), à Paris si on vit en France. L'autre pays est contacté automatiquement (délais environ 6 mois).



Retraite : Totalisation

ADRESSE AUX USA

Department of health
and human services
Social Security Administration
O.I.O - Totalization P.O.
P.O. Box 17049
Baltimore, MD 21235 - 7049

www.ssa.gov

ADRESSE EN FRANCE

CLEISS

11 rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09

Téléphone: 01 45 26 33 41 poste 1226

Télécopie: 01 49 95 06 50

www.cleiss.fr

Fiscalité

- Social Security imposable aux Etats-Unis seulement
 - Si perçue en France et non citoyen américain : imposition de 30% à la source.
- Retraite française imposable en France seulement pour le régime général et depuis le 1/1/2008 pour la retraite de la fonction publique. Possibilité de faire un « amended return » si vous l'avez déclarée (impôt fédéral).
- Double imposition dans les 12 états qui ne reconnaissent pas la convention fiscale :
AL, AR, CA, CT, HI, KS, KY, MD, MS, NJ, ND, PA

Couverture Médicale

SÉJOUR EN FRANCE DES RETRAITÉS

- La retraite française donne automatiquement droit à la couverture médicale de la sécurité sociale française en France
- Pensionnés non adhérents à la CFE : droit à l'assurance maladie, s'adresser aux service des relations internationales de la Caisse de Sécurité Sociale de la ville où ont été dispensés les soins avec :
 - feuille de soins
 - ordonnance
 - copie carte d'identité
 - copie titre de retraite
 - relevé d'identité bancaire
 - pour un ayant droit, attestation sur l'honneur en l'absence de revenus et feuille familiale d'état-civil

Pas de carte vitale, avancement des frais

Couverture Médicale: CFE

- Pensionnés du régime général adhérents à la CFE : pour les dépenses engagées en France, s'adresser à la CPAM d'Indre et Loire, Centre de Paiement 204-2 Le Champ Girault Rue Edouard Vaillant 37035 Tours Cedex. Vous pouvez aussi y faire votre demande de carte vitale (uniquement pour les assurés du régime général dépendant de la caisse de Tours)
- L'adhésion à l'assurance maladie - maternité permet le remboursement de vos soins dispensés à l'étranger et pendant vos séjours en France de moins de 3 mois.
- Si votre retraite ne vous donne pas droit à l'assurance maladie en France, vous pouvez choisir de souscrire à l'option séjours en France de 3 à 6 mois. Les retraités de la CNAV, ou d'une trésorerie générale sont couverts.

Couverture Médicale

RETRAITÉS AUX ETATS-UNIS

- **Medicare A ou Original** (hospitalisation): plus de 65 ans
 - Gratuit après 10 ans de contribution à la Social Security (effectifs, pas de totalisation)
 - \$248 si entre 7,5 ans et 10 ans de SS
 - \$450 si moins de 7,5 ans
- **Medicare B** (médecine de ville, visites, examens) : plus de 65 ans et après 5 ans de résidence légale aux US. Peut s'acheter seul, minimum \$110 par mois, variable selon le revenu et l'âge d'entrée (pénalité après 65 ans)
- **Medicare C** permet d'obtenir Medicare A et une assurance complémentaire grâce à une compagnie privée. Remplace le plan A, coût plus élevé
- **Medicare D** (médicaments) : optionnel, fourni par des compagnies privées et non par le gouvernement
- Medicare ne couvre pas les soins à l'étranger, même d'urgence. Il faut une assurance voyage ou la CFE pour la France

Questions?

Représentation des Français de l'Étranger

■ Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)

- 155 conseillers élus pour 6 ans
- Rôle consultatif auprès du gouvernement, sénat et assemblée nationale
- Commissions consulaires
- Grands électeurs pour les élections sénatoriales
- Prochaines élections en juin 2013 pour l'Asie, l'Europe et l'Océanie, en juin 2016 pour les Amériques et l'Afrique

■ Sénateurs des Français de l'Étranger

- 12 sénateurs pour tous les Français de l'Étranger
- Dont 3 sénateurs Français du Monde
- Elections 25 septembre 2011

■ Députés des Français de l'Étranger

- Onze circonscriptions
- 1 député USA + Canada
- Elections en juin 2012 (Internet, correspondance, en personne).
 - 1^{er} tour : samedi 2 juin
 - 2^e tour : samedi 16 juin



Pour plus d'information

c.cicccone@assemblee-afe.fr

c.narassiguin@assemblee-afe.fr

amichel105@aol.com

www.adfeUSA.org

www.adfe.org/newyork